

---

## **3** *L'amour et le courage de la vérité*

---

### *Une petite exploration biblique*

Les bons menteurs savent mêler avec aplomb le vrai et le faux. Ils bernent leur monde en enrobant leurs mensonges d'éléments aisément vérifiables. Ainsi, les bons mensonges n'ont pas seulement l'apparence du vrai : ils ont besoin d'une part de vérité pour être crédibles. C'est ce qui rend difficile leur mise à jour. On peut toutefois chercher à démasquer les menteurs. Pour mener le procès contre ceux qui malmènent la vérité, il faut faire preuve de perspicacité, et parfois recourir à la ruse, mais avant tout aimer la vérité. La vérité surgit de l'attachement qu'on lui porte : *veritas in caritate*. C'est ce que je voudrais illustrer à travers une rapide traversée de quelques textes de la tradition biblique.

Je prendrai comme point de départ le huitième commandement sur le faux témoignage, qui nous situe déjà dans un cadre judiciaire, pour finir sur la confrontation entre Pilate et Jésus, en passant par le livre des Proverbes et deux textes décisifs sur la manière de faire surgir la vérité : le jugement de Salomon (1 R 3,16-28) et l'histoire de Suzanne (Dn 13).

---

#### **1** *L'homme en procès*

Commençons par une rapide incursion dans le Décalogue. « Tu ne feras pas de faux témoignage contre le prochain » (Ex 20,16). Pour comprendre ce qui est en jeu, il faut revenir quelques versets plus haut en Ex 20, 7 : « Tu ne prononceras pas à tort le nom du Seigneur, ton Dieu, car le Seigneur n'acquitte pas celui qui prononce son nom à tort »<sup>1</sup>. Il est donc question du témoignage sous serment où est invoqué le nom de Dieu lors d'un procès<sup>2</sup>. C'est dans ce cadre judiciaire que s'inscrit la huitième parole.

<sup>1</sup> Les traductions de la Bible sont celles de la TOB.

<sup>2</sup> Cf. V. CARRAUD, « Pas de faux témoignage », *Communio*, n° XXIV/3 (1999), p. 5-17, repris dans : *Le Décalogue. Michel Sales et Communio commentent les dix paroles*, Paris, Parole et Silence/Communio, 2014, p. 255-267.

Notons que celle-ci ne commande pas de « dire la vérité », toute la vérité. Qui pourrait d'ailleurs le prétendre ? De ce point de vue, le Décalogue fait preuve de réalisme. Seulement, personne ne peut tordre la vérité à son avantage ou au détriment d'un autre. Et s'il est confondu, le faux témoin doit subir ce qu'aurait subi la personne injustement accusée (Dt 19,16-21), comme le résume la philosophe Marie Bettetini :

« Dieu ne demande pas de connaître le vrai (contrairement à ce qui était requis aux disciples de Platon, ou considéré comme inévitable pour les Stoïciens), mais de ne pas perpétrer cet acte de violence qu'est la tromperie, encore une fois indépendamment de la correspondance entre ce que l'on considère avoir vu ou entendu ou su de quelque façon et la vérité de la chose vue, entendue et sue. »<sup>3</sup>

Le commandement instruit le procès contre l'homme. Il le met en garde contre la pente glissante du mensonge qui conduit à l'injustice, preuve en creux qu'un autre chemin est possible. L'homme est aussi *capax veritatis*, capable du vrai. Mais l'amour de la vérité s'apprend, se transmet, comme nous l'apprennent les écrits de sagesse.

<sup>3</sup> M. BETTETINI, *Petite histoire du mensonge*, Paris, Hachette Littératures, 2003, p. 57-58.

## 2 Le menteur, homme méprisable

Ouvrons donc le livre des Proverbes qui, pour une part, rapporte les conseils d'un père à son fils. Le premier partage avec le second son expérience de vie et l'invite à se conformer à cette sagesse pratique, présentée comme un chemin de bonheur : « Alors tu comprendras ce que sont justice, équité, droiture : toutes choses qui conduisent au bonheur » (Pr 2,9)<sup>4</sup>.

Faisant écho au Décalogue, diverses sentences évoquent le faux témoignage ou l'accusation sans preuve. Le faux témoin fait partie, avec le menteur, des « choses que hait le Seigneur » (cf. Pr 6,16-19). Mais une fois pris en défaut, il sera sévèrement puni : « On n'est pas faux témoin impunément, et qui profère des mensonges n'échappera pas » (Pr 19,5 ; cf. 19,9). La sagesse rapproche donc le faux témoignage du mensonge. Le faux témoin est d'abord un menteur : « Un témoin véridique ne trompe pas, le faux témoin respire le mensonge » (Pr 14,5).

Les proverbes ne se cantonnent donc pas au cadre judiciaire. Ils traitent aussi des usages les plus quotidiens de la parole. Les mots que laissent passer les organes de la parole – bouche, lèvres, langue – extériorisent ce qui habite le cœur de l'homme. L'homme révèle quelque chose de lui-même à travers l'usage qu'il fait de la parole. Le menteur s'en

<sup>5</sup> Je me réfère ici essentiellement aux trois volumes d'A. LELIÈVRE et A. MAILLOT : *Commentaire des proverbes. Les Proverbes de Salomon chapitres 10-18*, Paris, Cerf, Coll. Lectio divina, 1993 ; *Commentaires des proverbes. Les Proverbes de Salomon chapitres 19-31*, Id., 1996 ; *Commentaires des proverbes. Les Proverbes de Salomon chapitres 1-9*, Id., 2000.

sert mal. Au lieu de parler pour créer et faire le bien, il utilise la parole pour blesser, faire du mal, accuser, truquer la vérité, égarer son prochain. Jusqu'à « faire craquer les liens les plus sacrés : ceux du sang. Tour à tour les textes bibliques s'émerveilleront et s'effraieront de ce somptueux et terrible pouvoir des mots des hommes », écrivent A. Lelièvre et A. Maillot<sup>5</sup>. C'est pourquoi le Seigneur a en horreur les menteurs (cf. Pr 12,22) et qu'il est préférable de fuir ces méprisables. Ils sont comme leurs paroles, sans consistance : « L'homme véridique subsiste à jamais ; le menteur : le temps d'un clin d'œil » (Pr 12,19). D'ailleurs, leur sort est scellé : ce sera celui des méchants, des hommes pervers.

Au menteur qui ne sait pas contenir sa propre parole, la sagesse oppose l'attitude du sage qui sait se taire quand il faut, qui ne se laisse pas aller à des propos oiseux... La meilleure façon d'éviter le mensonge, c'est d'apprendre à garder sa bouche : « Où abondent les paroles, le péché ne manque pas, mais qui réfrène son langage est un homme avisé » (Pr 10,19). Mais la leçon que le sage livre à son fils à travers l'ensemble du livre des proverbes n'est pas seulement une morale négative. C'est une morale positive : il ne s'agit pas seulement de refuser le mensonge, mais de mener une vie du côté de la justice et de la vérité, en se confrontant à la parole de Dieu, qui est toujours vraie et fidèle.

À travers ses enseignements, le Livre des Proverbes est une école de sagesse. Il relaye aussi l'appel de la Sagesse elle-même à choisir son enseignement :

« C'est vous, les humains, que j'appelle, ma voix s'adresse aux fils d'Adam : vous, les naïfs, devenez habiles, vous, les insensés, devenez raisonnables. Écoutez-bien, mon discours est capital, j'ouvre mes lèvres pour dire la droiture. Oui, c'est la vérité que je ne cesse d'annoncer, mes lèvres ont la malice en horreur. Les paroles de ma bouche ne sont que justice ; en elles, rien d'oblique ni de retors : toutes sont claires pour qui a l'intelligence, et droites pour qui a trouvé la connaissance. Choisissez mes leçons et non pas l'argent, la connaissance plutôt que l'or fin » (Pr 8,1-10).

Qui se met à l'écoute de cet enseignement verra grandir en lui le goût de la vérité et le dégoût pour le mensonge. En réponse, le sage sait qu'il peut compter sur Dieu pour le tenir éloigné du mensonge et de la fausseté : c'est pourquoi il prie en ce sens (Pr 30,8).

<sup>5</sup> A. LELIÈVRE, A. MAILLOT, *op. cit.*, 2000, p. 139.

### 3 Démêler le vrai du faux

Dans le procès intenté à l'homme menteur, celui qui a appris à aimer la vérité et à détester le mensonge semble mieux armé. Mais l'amour de la vérité n'est pas toujours suffisant pour démêler le vrai du faux. Il faut de la sagesse, et même parfois faire appel à la ruse, pour la faire jaillir. Pour illustrer ce point, j'ai retenu deux textes bien connus : le jugement de Salomon et celui de Daniel dans sa défense de Suzanne injustement accusée d'adultère.

On connaît le fameux jugement de Salomon pour mettre fin à la querelle entre deux prostituées qui se disputent un enfant (1 R 3, 16-28). Aux dires d'André Wénin, l'essentiel de ce récit, qui n'est pas propre à la tradition biblique,

« se situe au niveau de la parole du sage qui permet à la vérité de triompher du mensonge et à la vie de l'emporter sur la mort. Car, à n'en pas douter, c'est là un des enjeux fondamentaux du récit : montrer combien vie et mort s'entrecroisent avec vérité et mensonge »<sup>6</sup>.

De prime abord, la situation est assez simple : les deux femmes réclament l'enfant vivant, et c'est parole contre parole. Il semble clair que l'une des deux femmes ment et l'autre dit la vérité. Mais peut-on se fier aux apparences ? L'expérience de la perte d'un enfant peut brouiller les repères. Dans sa douleur, une mère peut refuser l'évidence : « Non, mon enfant n'est pas mort, c'est l'autre femme qui me l'a pris ! » Il est si facile de prendre ses désirs pour des réalités, d'être aveuglé par sa propre convoitise, l'envie, la jalousie – ce que met en évidence la lecture que fait Wénin de ce texte.

La vérité que fait surgir le roi par la menace d'une justice qui tranche, c'est finalement de faire apparaître ce que signifie être mère :

« une femme qui laisse toute forme de convoitise envers un fils pour ne pas l'étouffer, qui renonce à traiter un enfant comme un objet de possession, qui est prête à le laisser aller pour qu'il soit à une autre. »<sup>7</sup>

C'est cette vérité plus haute que le roi Salomon a permis de faire surgir en menaçant de « couper dans le vif » et qui permet de trancher entre les deux femmes : la vraie mère est celle qui veut que son fils vive.

Il est d'autres situations où le mensonge est plus construit, fruit d'un arrangement que peuvent passer des personnes pour arriver à leur fin. Dans ces conditions, comment délier le vrai du faux, comment déconstruire le mensonge ? Le fameux épisode de Suzanne et des deux anciens, qui clôt le livre de Daniel (Dn 13), peut nous y aider<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> A. WENIN, « Le roi, la femme et la sagesse. Une lecture de 1 R 3, 16-28 », *Revue théologique de Louvain*, 29/1 (1998), p. 29 [pp. 29-45].

<sup>7</sup> Ibid., p. 43.

<sup>8</sup> Sur ce texte, voir : J. HENRIC, J. FERRY, J. LE FOLL, *Suzanne et les vieillards*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002 ; H. KOEHL, « Suzanne subversive à son corps défendant. Quand le jeune s'oppose à l'institution », *Études théologiques et religieuses* 84/4 (2009), p. 537-551.

L'intrigue est connue. Deux anciens convoitent la belle Suzanne et menacent de la dénoncer mensongèrement pour adultère si elle refuse de céder à leurs avances. La femme est promise à la mort quand le jeune Daniel intervient et soumet séparément les deux accusateurs à un interrogatoire pour mettre à jour une contradiction dans leur témoignage. Là aussi, il est question de convoitise, de mensonge, de menace de mort. En fait, le mensonge apparaît tôt dans le texte. Les deux anciens, qui se sont séparés, chacun disant qu'il retournait chez lui, se retrouvent réunis. Ils doivent bien s'expliquer et s'avouent mutuellement la raison de leur présence dans le jardin de Suzanne. La manigance qu'ils sont en train d'ourdir a besoin de cette part de vérité. Dès lors, ils vont unir leurs efforts pour arriver à leur fin. Profitant de ce que Suzanne est seule après avoir renvoyé ses servantes, ils la font chanter pour obtenir d'elle qu'elle couche avec eux : « Nous sommes pris de désir pour toi. Consens donc à avoir des rapports avec nous. Sinon, nous témoignerons contre toi qu'un jeune homme était avec toi et que c'est pour cela que tu as congédié les jeunes filles... » (v. 20-21). Ce qu'ils font après le refus de Suzanne. Leur accusation mêle des éléments qui peuvent facilement être vérifiés (les deux servantes peuvent témoigner qu'elles ont laissé Suzanne seule dans le jardin) et d'autres dont ils affirment avoir été témoins : « un jeune homme qui s'était caché, et il a couché avec elle » (v. 37).

Qui peut mettre en doute la parole de ces deux anciens qui, plus est, assumaient la fonction de juges cette année-là (v. 5) ? Face à ces deux accusateurs, la bonne réputation de Suzanne (v. 3.27) ne pèse rien. L'accusation vaut condamnation, jusqu'à l'intervention de Daniel suscitée par Dieu (v. 45) en réponse à la prière de Suzanne qui crie son innocence (v. 42-43) : « Sans avoir fait d'enquête ni savoir ce qui est sûr, vous avez condamné une fille d'Israël. Retournez au tribunal, car ceux-ci ont porté un faux témoignage contre elle » (v. 48-49). Le jeune Daniel remet publiquement en cause le manque de bon sens de l'assemblée, le sérieux des investigations et la probité des deux anciens qui ont conduit à la sentence de mort. Cette dernière accusation est grave. Daniel est alors entendu par les anciens et invité à « exposer sa pensée » (v. 50). Il sépare les accusateurs et leur fait subir un interrogatoire individuel.

La question que pose le jeune Daniel est en apparence anodine. Elle signe pourtant le début d'une instruction digne de ce nom sur les circonstances des faits reprochés à Suzanne. Pour déconstruire le mensonge de personnes qui peuvent se prévaloir de leur autorité d'anciens, Daniel s'intéresse à des éléments apparemment secondaires. Qu'importe en effet pour le fond de l'affaire que les amants se soient donnés sous tel ou tel arbre. Les deux anciens ne voient pas le piège. Ils n'esquivent pas la question. Il suffisait pourtant que l'un des deux dise que ce détail lui avait échappé...

Mais un menteur ne sait pas retenir sa langue. Un mensonge en appelle un autre. Finalement une seule question aura suffi à manifester l'incohérence des deux versions et rétablir la vérité et la justice.

« Pour débusquer le mensonge, il faut le traquer, et parfois même ruser avec lui car il avance presque toujours déguisé et armé de mille façons », écrit le jésuite Jacques Trublet<sup>9</sup>. Pour que la vérité surgisse derrière des apparences trompeuses, il faut des personnalités saisies par elle. Parce qu'elle n'est pas directement accessible et ne s'impose pas d'évidence, la vérité a besoin de défenseurs et de médiateurs contre les mensonges qui sont chemins de mort. Le jeune Daniel et le roi Salomon sont de ceux-là.

<sup>9</sup> J. TRUBLET,  
« Les prophètes contre le mensonge », *Christus* 204 (2004), p. 433.

## 4 Le courage devant la vérité

Pour terminer ce rapide parcours, je voudrais m'arrêter au procès de Jésus tel que nous le rapporte saint Jean, notamment dans la confrontation avec Pilate. « Qu'est-ce que la vérité ? », en vient à demander ce dernier. Le philosophe Philippe Büttgen écrit à ce sujet :

« Quel que soit le sens de la si controversée question de Pilate, *Qu'est-ce que la vérité ?* (Jn 18,38), il n'y a aucun hasard à ce qu'elle soit posée au moment où Jésus est mené devant un juge. La question de la vérité ne peut émerger que dans la recherche des chefs d'accusation qui devront guider l'établissement des faits. Elle est provoquée ou arrachée au juge par la marche contrariée de la procédure. Un juge ne pose la question de l'essence (ti esti), ne se fait donc philosophe que par irritation ou résignation, quand les réponses qu'il obtient le poussent dans ses retranchements de juge. *Qu'est-ce que la vérité ?* est une question de juge mis en échec »<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> P. BÜTTGEN,  
« Une autre forme de procès. La vérité et le droit dans l'exégèse du Nouveau Testament », *Revue de l'histoire des religions* 3/2015, p. 332-333 [325-338].

Cet échec est d'autant plus flagrant que Pilate a devant lui celui qui a dit de lui-même : « Je suis le chemin, la vérité et la vie » (Jn 14,6). Mais il est incapable de reconnaître cette vérité. Mais il y a plus grave, comme l'écrit Joseph Ratzinger-Benoît XVI :

« Sans doute, la grande vérité dont avait parlé Jésus lui était inaccessible ; mais la vérité concrète de ce cas, Pilate la connaissait bien. Il savait que Jésus n'était pas un délinquant politique et que la royauté ne représentait aucun danger politique – il savait donc qu'il devait être acquitté »<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> J. RATZINGER-BENOÎT XVI,  
*Jésus de Nazareth. Deuxième partie : de l'entrée à Jérusalem à la Résurrection*, Monaco, Éditions du Rocher, 2011, p. 228.

Pourtant c'est une sentence de mort qu'il prononcera bientôt.

Discerner le vrai du faux ne suffit pas. Il faut aussi prendre parti pour la part de vérité à laquelle on aura su accéder. Le pragmatique Pilate n'en a

pas eu le courage pour prévenir des troubles dans l'ordre public, ou s'éviter des ennuis personnels qui pourraient nuire à sa carrière... La compromission avec le mensonge sait toujours trouver de bonnes raisons qui font passer la vérité au second rang...

Mais les arrangements avec la vérité en amènent d'autres. La finale de l'Evangile de Matthieu décrit comment les autorités juives en sont venues à inventer un contre-récit pour expliquer la disparition du corps de Jésus, alors que court une « étrange rumeur »<sup>12</sup> : « Celui qu'ils ont condamné et mis à mort, Dieu l'a rendu à la vie » (Ac 2,23-24 ; 3,13-15) :

« Les grands prêtres, après s'être assemblés avec les anciens et avoir tenu conseil donnèrent aux soldats une forte somme d'argent, avec cette consigne. 'Vous direz ceci : Ses disciples sont venus de nuit et l'ont dérobé pendant que nous dormions. Et si l'affaire vient aux oreilles du gouverneur, c'est nous qui l'apaiserons, et nous ferons en sorte que vous ne soyez pas inquiétés'. Ils prirent l'argent et se conformèrent à la leçon qu'on leur avait apprise. Ce récit s'est propagé chez les Juifs jusqu'à ce jour » (Mt 28,11-15).

C'est la collusion du pouvoir, de la force, de l'argent, du religieux et du politique qui produit ce récit, qui donne une apparence de vrai à ce que l'on veut faire croire, sans avoir besoin d'y croire soi-même. Mais cette vérité fabriquée n'est qu'une leçon apprise et répétée. Elle n'est ni connue, ni aimée. Elle n'appelle aucun courage, elle ne suscite aucune responsabilité sociale, elle ne pousse à aucun engagement autre que la défense de ses intérêts personnels ou catégoriels. Par contraste, les disciples du Christ témoignent par leur style de vie que la vérité est digne d'être recherchée, connue, comprise, partagée, servie, aimée. Parce que cette vérité est d'abord une personne et qu'elle a le visage de celui qui parle en vérité. Une vérité qui ne se fabrique ni ne s'achète, une vérité qui mérite d'être défendue pour elle-même, jusqu'au don de sa vie s'il le faut.

« Tout mensonge mérite le nom de péché », affirme saint Augustin (*Enchiridion* VII, 22). Même pour défendre une cause noble. Concéder un tant soit peu au mensonge, c'est en effet déjà tourner le dos à la vérité. L'intransigeance d'Augustin peut nous sembler insoutenable. A vrai dire, elle est salutaire : elle nous invite à une lucidité sur nos petits arrangements de chaque jour avec la vérité. Et reconnaître nos compromissions avec le mensonge, c'est avancer vers la vérité, qui est chemin et vie.

Dominique GREINER  
Augustin de l'Assomption (Paris)

<sup>12</sup> Cf. J. MOINGT, *L'homme qui venait de Dieu*, Paris, Cerf, 1994<sup>2</sup>, spécialement le prologue (p. 20-69).